

IDENTIFICATION

Section : Assistant pharmaceutico-technique

Intitulé de l'UE : Epreuve intégrée

Code de référence : 914401U22D1

Nombre de périodes : 30

Nombre de crédits ECTS : /

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a acquis et qu'il maîtrise les connaissances et les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux tâches et responsabilités propres à la fonction d'assistant pharmaceutico-technique.

Contenu du cours :

L'étudiant est placé devant des situations spécifiques de l'assistance en pharmacie, afin qu'il s'exerce à mobiliser ses connaissances et compétences et à exprimer ses démarches mentales, techniques, déontologiques et relationnelles.

Les situations probatoires proposées seront, par exemple :

- une ordonnance médicale à propos de laquelle une analyse exhaustive sera réalisée et les démarches expliquées (réception, analyse technique et scientifique de l'ordonnance, étiquetage, enregistrement, conseils éventuels, conformité avec la réglementation, tarification,...) ;
- la gestion d'une demande de client au comptoir d'une officine ;
- l'explication technique de la réalisation d'une préparation magistrale ;
- un problème de gestion de stock de produits et de spécialités, de la commande urgente au retrait de produits périmés.

Bibliographie :

FTM, cbip

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Hautecler Anne-Catherine, Decuypere Hélène

METHODOLOGIE

Mises en situation réalisées en classe (délivrance avec et sans ordonnance, préparation magistrale)

SUPPORTS

Consignes postées sur Moodle

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant sera interrogé oralement par un jury externe constitué de 2 pharmaciens.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, oralement et/ou par écrit :

- dans le cadre d'une ou plusieurs préparations magistrales, d'expliquer et de justifier les démarches scientifiques et techniques utilisées ;
- dans le cadre de la délivrance d'une ordonnance ou d'une mise en situation de conseil,
 - d'analyser l'ordonnance et/ou la demande du patient ;
 - d'expliquer la procédure de délivrance du produit ou médicament conformément à la législation en vigueur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'exhaustivité des réponses formulées, de la précision du vocabulaire utilisé, de la pertinence des explications fournies

UTILISATION DE L'IA

Utilisation éthique et responsable